

VINCENT
VANTICHEM

LES
DÉFENDRE
TOUS

PRÉFACE DE FRANÇOIS MOLINS

Adrien Quatennens, Michel Fourniret,
Cécile Bourgeon, Patrick Balkany...
Leurs avocats racontent

éditions du
ROCHER

Chapitre 2

Le député gifleur et maître Jade Dousselin

Couleur grenadine, la Fiat 500 se gare prestement. La conductrice en descend tout aussi vite et s'engouffre dans son cabinet, en plein cœur de Paris. Elle dégaine son téléphone et envoie un SMS : « Bonjour Adrien, pour votre parfaite information, un journaliste m'a appelée. Il parle d'une rumeur vous concernant. A priori, rien d'autre. RAS. » Jade Dousselin attendra le lendemain matin pour obtenir une réponse d'Adrien Quatennens. « Rien à signaler », lui confirme-t-il alors. Bienheureux les ignorants... Nous sommes le matin du samedi 9 septembre 2023. L'avocate et son futur client ne pensent qu'à profiter des derniers jours de l'été tout en organisant leur rentrée. Ils ignorent que Céline Quatennens a poussé la porte du commissariat central de Lille, trois jours plus tôt, pour dénoncer des violences conjugales. Et qu'ils passeront les prochains mois de leurs existences dans un tourbillon...

Le dimanche, les journalistes commencent, en effet, à se faire plus précis dans leurs questions. Jade Dousselin relance le député La France insoumise (LFI) de la première circonscription du Nord. Celui-ci a compris de quoi il s'agissait. La veille, alors qu'il s'apprêtait à monter sur scène à la Fête de l'Huma pour prononcer un discours en fin d'après-midi, il avait découvert que sa femme avait dénoncé des violences conjugales. Il en informe son avocate. « Elle a déposé une main courante pour le divorce... Elle ne veut pas de médias, pas de poursuites. » Immédiatement, Jade Dousselin abandonne le mode écrit pour passer à l'oral. Et pendant une heure, elle écoute le député s'épancher sur ces treize ans de vie commune qui s'achèvent avec fracas. « Dès le départ, je sais que cela ne s'arrêtera pas médiatiquement, analyse, aujourd'hui, l'avocate. Juridiquement, c'est autre chose. À ce moment-là, j'ai encore de l'espoir... »

Pourtant, les accusations portées par Céline Quatennens sont graves. Est-ce son avocate, convaincue que cela appuierait sa demande de divorce, qui lui a conseillé d'aller voir la police? Ou son père qui le lui a ordonné, après avoir aperçu des ecchymoses sur son corps, sur ses bras, dans son dos? Peut-être un peu des deux. Quelle importance? Le résultat est là. Le 7 septembre en fin d'après-midi, l'épouse du député a expliqué aux policiers que son mari l'avait violentée à leur retour de vacances, le 29 août, tandis qu'elle lui annonçait vouloir divorcer. Ce jour-là, Adrien Quatennens lui aurait « violemment saisi » le bras, assure-t-elle. Avant d'enchaîner sur l'épisode du 2 septembre lorsqu'il lui aurait arraché son téléphone des mains avant de la pousser contre un mur.

Elle détaille alors que ce n'était pas la première fois. Et de rappeler qu'elle avait déjà été « secouée » par le passé. Qu'il lui a aussi, un jour, asséné « une gifle ». Et qu'elle aurait même dû s'enfermer dans sa chambre pour éviter d'en subir davantage. Huit ans après leur mariage, trois ans après la naissance de leur fille, le couple Quatennens explose. À tel point que lorsque les policiers lui impriment un exemplaire de sa main courante, Céline Quatennens refuse de le prendre, indiquant craindre que son mari ne la trouve dans son sac à main. Fermez le ban...

*

Pour l'élu Quatennens, c'est le double impact. D'un côté, son couple qui vole en éclats en raison d'accusations dans lesquelles il ne se reconnaît pas. De l'autre, sa carrière qui risque de subir le même sort. « Pourtant, on n'est pas encore en alerte maximale, se souvient Jade Dousselin. On attend de voir ce que cela donne. Je commence à travailler sur le dossier. Dans les jours qui suivent, j'entends une petite musique monter. Et je me dis que tout cela va finir par sortir... » Pernicieuse, la rumeur d'une « affaire Quatennens » a parcouru les deux cents kilomètres qui séparent Lille de Paris en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. Elle a franchi les murs des rédactions qui, à ce stade, tentent de vérifier les faits. Et la pièce qui se joue présente deux faces opposées. Côté pile : une main courante faisant état de violences conjugales. Côté face : une rumeur laissant entendre que celle-ci n'a été déposée que pour nuire au

député dans le cadre de son divorce. Ce n'est évidemment pas la même histoire...

Chargé de suivre ce dossier pour BFMTV, je me dis alors qu'une seule personne est en mesure de lever le doute : Céline Quatennens elle-même. Soit elle confirme avoir été victime de violences de la part de son époux ; soit elle reconnaît avoir exagéré les choses dans le but d'obtenir le divorce qu'elle souhaite. Je lance quelques pistes comme autant de bouteilles à la mer. Sans trop d'espoir.

Pourtant, le soir même, peu avant 23 heures, l'une d'elles débouche et mon téléphone sonne :

– Bonsoir. C'est Céline Quatennens. On m'a demandé de vous appeler. Je ne sais pas trop pourquoi...

– Ah?! Bonsoir. Merci de m'appeler. Pour tout vous dire, on sait que vous avez déposé une main courante faisant état de violences. Je cherche juste à savoir si ces informations sont justes?

– Je ne veux pas de médias! Je ne veux pas d'enquête pénale! C'est ma vie privée!

– Je comprends bien. Mais cela ne dépend pas de moi...

– Je vous dis que je ne veux pas de médias et pas d'enquête pénale!

– Si vous avez déposé une main courante, il y aura sans doute une enquête...

– Mais je ne veux pas d'enquête! Je ne veux pas que les médias en parlent non plus!

– Oui... Mais la seule question, tant du point de vue des médias que de la justice, c'est de savoir si votre mari

LE DÉPUTÉ GIFLEUR ET MAÎTRE JADE DOUSSELIN

a été violent vis-à-vis de vous. Si vous me dites que vous avez menti dans votre main courante, que vous avez exagéré les choses ou grossi le trait pour des raisons qui vous sont propres, ce n'est plus la même histoire...

– Je ne veux pas d'enquête pénale! Je ne veux pas de médias!

– Je l'ai bien compris, mais, pour cela, il faut simplement dire ce qu'il s'est passé.

– Je ne veux pas d'enquête! Pas de médias! Je n'ai rien d'autre à vous dire. C'est ma vie privée.

Je raccroche, un peu sonné par cet échange glacial de quelques minutes à peine. Circonspect. Je n'en sais pas davantage sur cette affaire. Mais j'ai l'étrange sentiment que Céline Quatennens est dépassée. Comme si elle avait lancé un wagonnet sur les rails d'une mine et qu'elle venait de réaliser qu'elle ne pourrait, désormais, plus l'arrêter.

*

Mardi 13 septembre. Jade Dousselin reçoit un coup de fil de bon matin. *Le Canard enchaîné* s'apprête à « sortir » l'affaire. Le scoop est prévu pour l'après-midi même. La Fiat 500 zigzague dans les bouchons jusqu'à l'Assemblée nationale. « Je retrouve Adrien. Et on se met à travailler sur un communiqué... » Enfin, surtout elle. Le député est dans tous ses états. À la fenêtre d'une petite chambre de la résidence du Palais-Bourbon, il enchaîne clope sur clope sans savoir comment réagir. « On passe huit heures dans cette petite pièce. Et je vois sa vie s'effondrer... » Car à 15 h 37, le

Canard dévoile ses intentions. Et pour cela, quoi de mieux que Twitter, le réseau social à l'oiseau bleu ? Logique pour un palmipède. « La direction de #LFI s'inquiète d'une main courante qui vise Adrien Quatennens, déposée par son épouse. C'est ce soir à 22 heures sur lecanardenchaine.fr et demain dans les kiosques », plastronne le journal satirique.

Pas encore imprimé, l'article circule déjà sur les boîtes mail des journalistes politiques. Le député LFI tente de riposter. Il diffuse un « communiqué commun », rédigé dans la douleur avec son épouse. Quatre petits paragraphes dans lesquels il évoque une « dispute » intervenue dans un contexte de « séparation ». Et confirme donc que son épouse a déposé une main courante, en précisant qu'elle ne souhaitait aucune suite judiciaire et surtout que « les informations ne se retrouvent pas dans la presse ». La dernière phrase se veut menaçante : « Nous entendons protéger notre vie privée [...] et nous nous réservons le droit d'attaquer quiconque la bafouera ». Autant essayer d'éteindre un feu de forêt armé d'un pistolet à eau...

Mais l'objectif est ailleurs. Avec ce « communiqué commun », Adrien Quatennens veut surtout faire comprendre à tout le monde qu'il ne parlera pas. Enfin, qu'il ne parlera pas publiquement aux journalistes. Parce que dans l'intimité de son bureau à l'Assemblée, il répond à tous ses collègues de La France insoumise qui exigent des explications. Il admet qu'il n'est pas exempt de tout reproche, mais, un peu déconnecté de la réalité, ne comprend toujours pas pourquoi cela prend autant de proportions. Dans l'autre coin du réduit, Jade Dousselin, elle, joue les attachées de presse. « Tous les journalistes m'appelaient pour en savoir

davantage. À ce moment-là, on temporise. Je pense que tout peut encore s'arranger, confesse-t-elle aujourd'hui. Mais quand je pars de l'Assemblée, je quitte un homme abîmé. Très seul dans son petit bureau. »

*

Jade Dousselin n'a pas vraiment le temps de s'appesantir. Elle doit se préparer au combat futur. Deux fronts s'ouvrent devant elle. Si l'aspect médiatique a déjà entraîné les premières escarmouches, l'aspect juridique pourrait être bien pire encore. Alors, pour éviter Verdun, l'avocate prépare ses troupes. Elle sait que le parquet de Lille a ouvert une enquête préliminaire, il ne peut en être autrement dès que des soupçons de violences conjugales apparaissent. Elle commence donc à constituer le dossier juridique. « J'appelle la famille d'Adrien Quatennens. Il me faut comprendre cet homme et son histoire pour le défendre. Je discute avec tout le monde. Mais je sais déjà que l'enjeu de ce dossier, c'est la gifle. Je me dis qu'il faut qu'on en parle avant que cela ne sorte dans la presse. J'ai la conviction qu'il nous faut parler aux policiers. Pas aux journalistes! »

Parfois, la conviction pèse peu face à la *realpolitik*. Le 16 septembre, alors qu'elle atterrit en Corse pour célébrer le mariage d'un ami dont elle est témoin, Jade Dousselin est rattrapée par l'affaire. Mathilde Panot, cheffe de file des députés insoumis, est l'invitée du « Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI » le dimanche suivant. Et elle ne peut pas rester comme ça. Elle sait qu'elle va être interrogée sur son collègue

du Nord. Il lui faut des éléments. Il faut faire quelque chose. Alors, sur les hauteurs de Bonifacio, tandis qu'on célèbre l'amour dans un décor de rêve, l'avocate enchaîne les coups de fil. À l'autre bout de la France, chez ses parents dunkerquois, Adrien Quatennens décide de reconnaître les faits. Il a écouté les conseils contradictoires de ses amis politiques. Et il a pris sa décision. Impossible pour lui de contester, d'ergoter. De mentir en somme. Il se met à rédiger le communiqué dans lequel il admet avoir giflé sa femme. Le communiqué qui va tout changer.

Jean-Luc Mélenchon, Mathilde Panot, Manuel Bompard... Tout l'état-major de La France insoumise a un avis sur le texte. Ici, on propose d'ajouter une virgule. Là, on s'interroge sur le sens d'une formulation. Mais c'est Adrien Quatennens qui a le dernier mot. Comme s'il pouvait encore tout arrêter... Il est près de 23 heures quand Jade Dousselin reçoit le document définitif. « Je referme mon ordinateur au moment où on m'appelle pour aller célébrer les mariés, se souvient la pénaliste. Je prends une coupe de champagne. Je sais que demain sera terrible. » Elle a raison.

Dimanche 18 septembre. L'heure du déjeuner approche quand Adrien Quatennens publie un document de deux pages sur son compte Twitter. « Je ne connais pas le contenu de la main courante que mon épouse a déposée, lâche-t-il. Je sais les faits qui peuvent m'être reprochés et le plus simple est sûrement de les dire. » Voilà comment le député insoumis va à confesse. L'épisode du poignet saisi, la dispute où il lui a arraché son téléphone, les trop nombreux messages

envoyés... Tout y passe. Y compris la fameuse gifle qui focalisera les regards. « Je pense que Céline a pu [face aux policiers] évoquer un autre fait daté d'un an : dans un contexte d'extrême tension et d'agressivité mutuelle, j'ai donné une gifle. Je l'ai donnée alors que cela ne me ressemble pas et cela ne s'est jamais reproduit. J'ai profondément regretté ce geste et je m'en suis alors beaucoup excusé. » Quand on relit sa prose, avec le recul, on se rend compte qu'il s'adresse encore et surtout à sa femme. Comme s'il pouvait encore la faire revenir vers lui.

Mais non. Et les tentatives de justification ne pèsent pas lourd face aux faits. Deux questions commencent à émerger. Comment le député d'un mouvement aussi progressiste que LFI a-t-il pu se rendre coupable de violences envers son épouse ? Et surtout, va-t-il pouvoir poursuivre la politique alors que, quelques semaines plus tôt, son nom figurait encore dans la liste des successeurs putatifs de Jean-Luc Mélenchon comme le dauphin potentiel en vue de l'élection présidentielle de 2027 ? Au « Grand Jury », Mathilde Panot s'en sort comme elle peut lorsqu'on lui soumet ces deux équations aux multiples inconnues. Comment faire autrement ?

Quelques heures plus tard, Jean-Luc Mélenchon apporte un répit inattendu dans cette séquence folle. Maladroit, sans un mot pour celle qui a reçu la gifle, il tweete sa « confiance » et son « affection » envers son poulain, salue sa « dignité » et son « courage » et dénonce la « malveillance policière et le voyeurisme médiatique ». La polémique change immédiatement de focale.

*

Mais le répit est de courte durée. Une semaine plus tard, Adrien Quatennens est convoqué au commissariat de police de Lille pour être entendu. Jade Dousselin a pris les devants pour le faire entrer par une porte dérobée. Mais, pour une fois – peut-être la seule dans cette affaire –, les journalistes n'ont pas été prévenus. Épuisé, son client s'installe. L'audition dure six heures. Adrien Quatennens tente de rééquilibrer la balance. Il donne une liste de témoins et évoque les menaces et violences qu'il dit avoir subies, lui aussi, de la part de celle qui est en train de devenir son ex-femme. Le repas avec des amis au cours duquel elle l'a humilié. Le jour où elle lui a dit qu'il n'avait qu'à se suicider, alors qu'il tentait de sauver son couple... Le policier écoute consciencieusement. Mais il prévient : « On a deux problèmes : d'abord, votre femme vient de transformer sa main courante en plainte. Et puis, elle prétend que vous continuez à la harceler, à l'inonder de SMS... » Quelques jours auparavant, Céline Quatennens a, en effet, envoyé le même message sur toutes les plateformes avec lesquelles il était susceptible de lui parler. « Si tu m'écris encore pour autre chose que pour avoir des nouvelles de notre fille, je porte plainte ! »

Jade Dousselin accuse le coup. Son client reconnaît qu'il a envoyé beaucoup de messages, ces dernières semaines, pour tenter de faire infléchir Céline. Des SMS maladroits. Le choc est plus rude encore lorsqu'on le fait passer dans la petite pièce de l'identification judiciaire. Comme un vulgaire criminel, Adrien Quatennens est contraint de poser

ses doigts dans l'encre pour faire enregistrer ses empreintes dans les fichiers. Lorsqu'on lui tend une petite ardoise avec son nom et qu'on lui demande de prendre la pose devant l'objectif, il craque. Dans l'entrebâillement de la porte, son avocate le regarde, esquisse un sourire et laisse aussi couler une larme, comme si cela pouvait le consoler. Elle sait que toutes ces informations finiront dans un fichier à côté de la case « Violences conjugales ». Avocate, conseillère politique, communicante, Jade Dousselin se mue aussi en bonne copine et passe les jours qui suivent à tenter de lui remonter le moral. Elle connaît, désormais, tous les détails de sa vie, jusqu'aux plus intimes. Alors, elle lui parle aussi d'elle pour essayer d'apaiser sa peine. Simplement pour que son client reste debout. Car, contrairement à lui qui est totalement perdu, elle sait que le pire reste à venir.

En coulisses, elle s'active. L'objectif est clair : éviter le procès public. La fameuse audience où un député serait contraint de débiller sa vie privée. Et, ce faisant, obérer les dernières chances de poursuivre sa carrière. Auprès de Carole Étienne, la procureure de la République de Lille, l'avocate milite pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Cette audience de « plaider-coupable à la française » a cet avantage qu'il permet à un justiciable qui a reconnu les faits de négocier sa peine dans l'intimité toute relative du bureau d'un magistrat plutôt qu'à la barre d'une chambre correctionnelle devant la France entière. Tout le monde y a intérêt : Céline Quatennens qui fuit les médias comme la peste, la procureure qui ne souhaite pas que son tribunal se transforme en décor de télévision et

Adrien Quatennens, bien sûr, qui espère encore sauver le peu qui reste de son image. La date du 13 décembre est cochée.

*

Tout semble aller pour le mieux. Ou plutôt le moins pire. Mais trois semaines avant la CRPC, patatras ! Mercredi 23 novembre, en fin de matinée, une ligne rouge apparaît sur le fil de l'Agence France Presse qui sert de guide aux rédactions. « URGENT – Céline Quatennens dénonce des violences physiques et morales de la part de son mari depuis des années (Communiqué à l'AFP). » Alors qu'elle n'avait pas pris la parole publiquement depuis le début de l'affaire, la plaignante enfonce son ex. « C'est le big-bang, se souvient Jade Dousselin. Elle parle de pressions, de colères, de crises... Les gens pensent immédiatement que nous avons menti. Qu'elle vivait sous emprise. Les mots qu'elle choisit sont forts. Tout ce qu'elle dit ressemble à des violences conjugales permanentes. Alors que ce n'est pas du tout ça ! »

Alors pourquoi ? Pourquoi dire ça ? Adrien Quatennens décrypte la séquence auprès de son conseil. La veille, il s'est pris la tête avec Céline au sujet de la garde de leur petite fille. En représailles, Céline Quatennens a sorti l'artillerie lourde. Jade Dousselin sait que dans ce combat par communiqués interposés la procureure de Lille sera la seule juge de paix. Mais que proposera-t-elle comme peine ? Dans les rangs de l'état-major de La France insoumise, chacun y va de son pronostic.

Comme si elle disposait d'une boule de cristal judiciaire, Jade Dousselin tente d'expliquer les choses. Dans ce genre de dossier, hypermédiatisé, avec une personnalité publique et un fait grave de violence conjugale, le risque est réel. Mais elle se heurte à la volonté, sans doute inconsciente, des membres de LFI qui aimeraient bien que leur poulain ne soit pas trop puni pour mieux pouvoir le réhabiliter ensuite. Pour certains, le « soldat Quatennens » est encore sauvable. Lui le pense aussi, d'ailleurs. Sans prendre conscience de la gravité de la situation, il se rassure en épluchant la jurisprudence en la matière. Dans un tableau bien propre, il lit que les auteurs de faits tels que lui sont souvent punis d'un stage de citoyenneté. Voire d'une amende. Mais rarement d'une peine de prison, fût-elle avec sursis.

Lundi 12 décembre, en soirée, Jade Dousselin retourne encore la question dans sa tête tandis qu'elle se laisse tenter par une carbonnade flamande dans un estaminet d'une rue pavée du Vieux Lille. Elle a passé la journée au tribunal pour organiser la comparution de son client prévue le lendemain. Le thermomètre affiche -13° mais ce sera chaud, pense-t-elle.

*

Le lendemain matin, il n'est pas encore 7 heures que les médias prennent déjà position autour du blockhaus qui fait office de palais de justice de la capitale du Nord. Adrien Quatennens pénètre par l'arrière du bâtiment. Sans voir les quelques élus LFI du Nord qui, à l'entrée, sont venus le soutenir. Pas plus que les militantes féministes qui, pancartes

à la main, exigent sa démission. Jade Dousselin, elle, les voit bien. Elle se rend compte que, pour la première fois de sa carrière, elle pénètre dans un tribunal sous les quolibets. Les quolibets de femmes... Simplement pour défendre un homme.

Mais il faut rester concentré. La procureure de Lille les attend dans son bureau. Carole Étienne commence par parler longuement à Adrien Quatennens de la gravité de l'acte, avant de faire une première proposition de peine. Six mois de prison avec sursis et une interdiction totale de contact avec son ex-femme! Le coup est d'autant plus rude que le député ne l'avait, étrangement, pas vu venir. Assis dans le bureau, il ne bouge plus. Son avocate réclame de pouvoir s'entretenir, en tête à tête, avec son client. La procédure ne le prévoit pas vraiment. Mais la magistrate accepte. Il faut dire que Jade Dousselin laisse entendre que son client ne va pas accepter la peine... Dans ces conditions, autant aller au procès public! Comme dans une négociation commerciale, la procureure fait un premier geste en baissant la peine à cinq puis, finalement, à quatre mois de prison avec sursis. L'interdiction de contact est aussi oubliée. Adrien Quatennens baisse la tête et accepte.

Le député passe alors dans la salle d'audience voisine où un juge du siège doit valider le dispositif. Emmitouflée dans une capuche à fourrure, son ex-femme est assise au premier rang. Le président de l'audience ordonne le huis clos. Le son ne passe pas. Mais à travers les portes vitrées du tribunal, les journalistes observent la scène. Adrien Quatennens est blanc comme un linge. Amaigri, nageant dans sa doudoune,

il s'assoit à côté de son avocate. Depuis que l'affaire a éclaté, il a perdu dix kilos. Jade Dousselin le porte au sens propre comme au figuré. Le président de l'audience se retire pour délibérer. Il faut patienter un quart d'heure. Devant la salle d'audience, une quarantaine de journalistes font le pied de grue. Impossible de leur faire face à ce moment-là. La seule pièce pour s'isoler ? Une cellule du dépôt située dans les entrailles du palais de justice. « C'est un moment surréaliste où on se retrouve en cellule, le temps que le juge valide la procédure, se rappelle Jade Dousselin. On est pris d'un rire nerveux... »

Il n'y a pourtant rien de drôle. Quelques minutes plus tard, le magistrat met fin à l'attente. L'accord est validé. Adrien Quatennens est officiellement condamné à quatre mois de prison avec sursis pour avoir giflé son épouse et pour lui avoir envoyé beaucoup trop de SMS... Jade Dousselin s'occupe des journalistes tandis que le député saute dans une voiture. Personne ne sait alors que sa fille est hospitalisée et qu'il souhaite se rendre à son chevet avant d'attaquer le deuxième combat de cette journée.

*

Car, à Paris, la classe politique n'a rien manqué de l'audience. Et comme pour un feuilleton, elle s'interroge désormais sur la suite du scénario. L'état-major de La France insoumise est traversé par des vents contraires. Il ne s'attendait pas une peine aussi sévère. Alors, il hésite. Entre les tenants de la ligne dure qui réclament l'exclusion définitive du député

LES DÉFENDRE TOUS

Quatennens. Et ceux qui pensent, encore, qu'il peut être réhabilité. Le téléphone vissé à l'oreille, Adrien Quatennens argumente toujours, sur la route qui le ramène à Paris. Il arrive à peine à l'Assemblée lorsque la deuxième sentence tombe : quatre mois d'exclusion temporaire du parti. À ses plus proches soutiens, il demande s'il doit démissionner. Mais la question est rhétorique. Il n'en a pas l'intention !

Comme il le précisera dès le lendemain lors d'une interview à Bruce Toussaint, sur BFMTV. Une interview peut-être aussi dévastatrice que la gifle qui lui a valu tout ça... Interrogé sur son avenir en politique, le député répond : « Si j'avais été l'auteur de violences répétées, la question de ma démission se serait posée. Là, c'est différent pour moi... » La question est désormais de savoir si ça le sera également pour les électeurs.